



ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement
École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
16 octobre 2023
17h30

1. MOT DE BIENVENUE ;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. SUIVI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
 - COMPOSITION DU CONSEIL
 - DURÉE DES MANDATS DES MEMBRES PARENTS;
 - ÉLECTION MEMBRE PARENT -COMITÉ DE PARENTS
4. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (EX. : QUORUM);
5. ÉTABLIR LE CALENDRIER ANNUEL DE NOS RENCONTRES;
6. CIBLER LES SUJETS QUI SERONT ABORDÉS AU COURS DE L'ANNÉE;
7. BUDGET DE FONCTIONNEMENT du CÉ;
9. INTERVENTIONS
 - 9.1 Direction : Priorités 2023-2024
 - 9.2 Parents (si présents)
 - 9.3 Personnel de l'école
10. Varia
 1. Toronto 2023-2024
 2. New York 2023-2024
 3. Stratford 2024-2025
11. levée de la séance.



Procès-verbal
Conseil d'établissement du 16 octobre 2023 à 17h30

Présences	Absences
Vincent Perron, directeur Peggy Dutertre, parent Laure Ottman, parent Virginie Boylen, parent Stéphanie Peillon, parent Imen Ouni, parent Nathaniel Deac, élève Joséphine Savard, élève Alain Mathonet, conseiller en orientation Fdila Citroen, T.E.S Prashant Shandilya, enseignant Jonathan Robin, enseignant Jessica Louis, enseignante Patrick Bibeau, enseignant	Andréa Saragosti, parent Valérie Tergny, parent

1. MOT DE BIENVENUE ;

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Proposé par Peggy Dutertre et appuyé par Alain Mathonet

3. SUIVI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS COMPOSITION DU CONSEIL

Mme Stéphanie Peillon s'est proposée pour le poste de présidente du conseil d'établissement. Elle a été élue par acclamation. Appuyé par Virginie Boylen.

DURÉE DES MANDATS DES MEMBRES PARENTS

M. Perron explique que le mandat des membres est de deux ans. Plusieurs membres en sont à leur deuxième année. Cela signifie donc qu'il y aura possiblement quatre postes soumis à l'élection.

ÉLECTION MEMBRE PARENT -COMITÉ DE PARENTS

Mme Stéphanie Peillon s'est proposée pour représenter l'école au comité de parents la CSSMB. Appuyé par Peggy Dutertre.

4. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (EX. : QUORUM)

Mme Stéphanie Peillon propose de modifier le terme « commission scolaire » par « centre de service » dans tout le document.

M. Perron répond que cela a été modifié.

Mme Peillon propose de modifier l'article 10. Séances régulières (article 67 L.P.I.) qui est énoncé comme suit :

Le conseil d'établissement tient au moins huit séances durant l'année. Un calendrier des rencontres est proposé par la direction lors de la première rencontre du conseil. Les dates des réunions sont déterminées à l'avance selon un calendrier. Les rencontres se tiennent les lundis à partir de 17h30. Le conseil doit en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Mme Peillon propose ce changement :

À la première rencontre de l'année, Le CÉ fixe par résolution, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires. Au moins 8 séances doivent être tenues chaque année scolaire.

Mme Ouani suggère que le début des rencontres du conseil d'établissement soit repoussé de 15 minutes. Donc, les rencontres débuteront vers 17h45.

Mme Peillon suggère ce changement à l'énoncé 8- Assiduité qui est écrit comme suit :

La personne qui prévoit être absente à une séance du conseil doit en aviser le président ou le secrétaire. Après deux absences consécutives, le membre absent doit faire connaître au conseil son intention de poursuivre ou de démissionner.

Elle propose de modifier deux absences consécutives pour : absences répétées, prolongées et non motivées.

M. Perron explique que plusieurs absences peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du conseil d'établissement ainsi que sur la représentativité des parents.

M. Bibeau propose de modifier l'énoncé 8- Assiduité par l'énoncé suivant: Advenant 3 absences répétées d'un membre aux séances du CÉ, le ou la président (e) communique avec lui pour s'enquérir de sa volonté à continuer de participer aux travaux du CÉ.

Ces changements à la régie interne sont acceptés par les membres du conseil d'établissement.

Proposé par Mme Ottmann et Appuyé par Mme Ouani

5. ÉTABLIR LE CALENDRIER ANNUEL DE NOS RENCONTRES

M. Perron explique que nous devons tenir entre cinq et huit rencontres durant l'année scolaire. Le projet éducatif doit être adopté au plus tard le 30 novembre 2023. Il se peut donc que le C.É ait à se réunir pour une réunion extraordinaire au cas où l'on doit retourner à la table à dessin. Voici les dates choisies par les membres pour les rencontres du conseil d'établissement.

lundi 20 novembre

lundi 18 décembre

lundi 29 janvier

lundi 11 mars lundi le 15 avril lundi le 13 mai lundi le 3 juin

6. CIBLER LES SUJETS QUI SERONT ABORDÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Les parents du conseil d'établissement veulent aborder les sujets suivants :

- L'équité dans la répartition des locaux ;
- La politique des retards ;
- La représentativité et la visibilité des parents membres du conseil d'établissement ;
- La sécurité des élèves.

Les représentants des élèves membres du conseil d'établissement veulent aborder le sujet suivant :

- Le code vestimentaire

7. BUDGET DE FONCTIONNEMENT du CÉ

Le conseil d'établissement a 450\$ à utiliser cette année. Ce montant doit être utilisé d'ici le 3 juin. M. Perron propose de repousser la réflexion à la prochaine réunion. Il explique que nous pouvons déplacer ce point de façon récurrente.

9. INTERVENTIONS

9.1 Priorités de la direction en 2023-2024

•Enjeux de sécurité : M. Perron dit qu'il s'agit un point prioritaire. On parle donc de plan de mesure d'urgence, des procédures de fonctionnement, du rôle et responsabilité de chacun. M. Perron donne l'exemple du trop grand nombre de points d'accès à l'école.

•La circulation des élèves dans l'école : M. Perron explique qu'une circulation d'élèves en tout signifie plus de possibilités de graffiti ou de vapotage. Être assis en classe est un facteur de réussite scolaire. Il va travailler sur la gestion des absences qui a un impact sur la motivation scolaire. Il préconise des approches différentes pour les retards et l'absentéisme.

•Améliorer les résultats en mathématiques des élèves du premier cycle.

•Faire des changements tout en restant en continuité avec la culture école qui a fait ses preuves.

•Redresser les finances de l'école. L'école a un important déficit. M. Perron remarque qu'il s'agit d'une réalité qui touche beaucoup d'écoles secondaires. L'école doit absorber le déficit. Il nous présentera prochainement le budget révisé. Il explique qu'il faudra s'assurer de faire un budget réaliste et voir si c'est quelque chose de structurel auquel le centre de service devra faire de la représentativité pour protéger des programmes offerts aux élèves.

• Décret ministériel : M. Perron explique que l'école a jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre en place une politique de gestion du cellulaire en classe.

• **9.2 Parents**

• Mme Dutertre parle du nombre d'élèves par classe. M. Perron explique que la situation est sous contrôle, mais qu'on tente de trouver des solutions pour ce qu'il est des cours d'arts. Il ajoute qu'il manque des choix d'options pour désengorger les groupes en secondaire quatre.

• **9.3 Personnel de l'école**

Mme Louis mentionne que les enseignants sont en moyens de pression dans le contexte de la négociation avec le gouvernement. Elle explique que bien que les enseignants soient toujours au service de l'élève, cela peut avoir un impact au niveau des sorties, particulièrement celles qui n'ont pas été confirmées l'année dernière.

10. Varia

M. Shandilya présente les sorties suivantes :

- Toronto 2023-2024 : Il s'agit d'un voyage à Toronto. Il est ouvert à tous les élèves de secondaire 4. Le coût est entre 500 et 700.
- New York 2023-2024 : Il s'agit d'un voyage ouvert à tous les élèves de secondaire 5. Le coût est entre 500 et 700.
- Stratford 2024-2025 : Il s'agit d'une sortie pour les élèves du PEI et douance du secondaire 3, 4 et 5.

M. Shandilya parle également des coûts du voyage au Pérou soit 3500\$

Mme Ottman demande quelles sont les options pour les parents qui n'ont pas les fonds. M. Shandilya explique que les enseignants organisateurs du voyage ont proposé de créer un groupe de levée de fonds pour les parents qui n'ont pas les moyens, mais il n'y a pas eu d'intérêts.

Proposé par M. Shandilya et Nathaniel Deac

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Bibeau et appuyé par Mme Oani


Présidente du CÉ


Direction d'établissement